

Commune de SISCO (Haute-Corse)

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Etude de Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN

Notaire associé à BASTIA (Haute-Corse) Villa Henri, Impasse Capanelle

Successesseur de l'étude MINGALON du 8 rue Miot.

Successesseur de l'étude de Maîtres Jacques POGGI & Sandrine POGGI-GONDOUIN

Suivant acte reçu par Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN, notaire associé, le 1^{er} février 2021, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, du chef de :

Madame **Félicité PIETRI**, demeurant à SISCO (Haute-Corse), Villa Les Myrtes, Marine de SISCO, veuve non remariée de Monsieur Georges CUVIER.

Née à SISCO (Haute-Corse), le 17 mai 1921.

Décédée à FURIANI (Haute-Corse), le 15 août 2012.

DESIGNATION

I / Sur la commune de SISCO (Haute-Corse).

Diverses parcelles de terre

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	Nature	ha	a	ca
A	307	Tissolo			02	35
A	339	Pinzutella			10	38
A	342	Pinzutella			03	72
A	670	Bosco			01	35
A	684	Bosco			02	15
G	628	Saletto			05	90
G	629	Saletto			03	53
G	674	Campo			12	12
H	414	Poggio			02	83
Contenance totale					44	33

Une surface de 20a 13ca (lot 3) à prendre sur une parcelle de plus grande importance (bien non délimité) cadastrée :

Sect.	Numéro	Lieudit	Nature	ha	a	ca
A	105	Contra			60	40

II / Sur la commune de SISCO (Haute-Corse)

Diverses parcelles de terre

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	Nature	ha	a	ca
A	280	San Michele			67	25
A	413	Piano Cataro			50	21
G	582	Tre Castagni			03	45
G	620	Castagnone				85
G	867	Travi			08	83
G	938	Rangiolo				49
G	956	Rangiolo			02	23
G	958	Cipriaca			01	37
Contenance totale				1	34	68

Une surface de 98ca (lot 1) à prendre sur une parcelle de plus grande importance (bien non délimité) cadastrée :

Sect.	Numéro	Lieudit	Nature	ha	a	ca
G	960	Cipriaca			02	98

III / Sur la commune de SISCO (Haute-Corse)

1°) Diverses parcelles de terre

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	Nature	ha	a	ca
A	428	Rippe			06	39
A	456	Guadone			03	77
A	633	Guadone Torbo				13
A	742	Piovanetta				49
A	1003	Pietrabio			06	35
A	1009	Pietrabio			01	45
Contenance totale					18	58

Une surface de 98 ca (lot 3) à prendre sur une parcelle de plus grande importance (bien non délimité) cadastrée :

Sect.	Numéro	Lieudit	Nature	ha	a	ca
G	960	Cipriaca			02	95

2°) Une étable,

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
A	871	CASA PURCHINA			27

IV / Sur la commune de SISCO (Haute-Corse)

Diverses parcelles de terre

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
A	135	RUOLI			13
A	183	SUALI		20	03
A	185	SUALI		05	26
A	187	SUALI		13	27
A	291	PINZUTELLA		90	00
A	292	PINZUTELLA			22
A	416	PIANO CATARO		26	65
A	417	PIANO CATARO		57	10
A	418	PIANO CATARO		15	45
A	433	RIPPE		18	10
A	475	ORTOLANO		05	20
A	483	ORTOLANO		07	00
A	484	ORTOLANO		04	95
A	495	ORTOLANO		01	25
A	498	ORTOLANO		02	82
A	674	BOSCO			34
A	793	SOTTO BARIGGIONE		07	35
A	833	BARIGGIONE			13
A	876	LANGHIE		01	00
A	955	LUCETRO		04	60
B	150	FRASSO		03	05
G	173	CASTAGNONE		05	21
G	588	TRE CASTAGNI			40
G	1014	MOLINELLO			27
H	308	GUADONE			58
Contenance totale			2	90	36

Une surface de 20a 14ca (lot 1) à prendre sur une parcelle de plus grande importance (bien non délimité) cadastrée :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
A	105	CONTRA		60	40

Une surface de 9a 58 ca (lot 1) et une surface de 9a 58ca (lot 2) à prendre sur une parcelle de plus grande importance (bien non délimité) cadastrée :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
A	157	SAN MICHELE		19	16

Soit la totalité de ce bien non délimité.

Une surface de 99ca (lot 2) à prendre sur une parcelle de plus grande importance (bien non délimité) cadastrée :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
G	960	CIPRIACA		02	95

V / Sur la commune de SISCO (Haute-Corse)

Une parcelle de terre

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	Nature	ha	a	ca
H	377	Santa Maria			07	00

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS
Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN
Notaire